

# PROJET ETABLISSEMENT

## 2024 - 2027



**ECOLE COMMUNALE FONDAMENTALE DE BARRY**  
**RUE DE L'EGLISE SAINT ALBIN, 18**  
**7534 BARRY**  
**Bureau : 069 546 182**  
**GSM : 0498 907643**  
**Mail : [ecole.jeannote@tournai.be](mailto:ecole.jeannote@tournai.be)**

# Barry ... l'école où je grandis !

Au cœur du village, c'est dans un cadre familial que chaque enfant est accueilli par le personnel et les camarades.

L'école dispose d'un petit jardin verdoyant et ombragé permettant aux enfants de pique-niquer par beau temps et d'une cour intérieure dans laquelle ils peuvent s'amuser en toute sécurité.

Les classes de cours sont spacieuses et très lumineuses.

Pour la pratique des activités d'éducation physique et de psychomotricité, l'école est dotée d'une salle avec équipements adaptés aux différentes disciplines proposées.

Un réfectoire spacieux et parfaitement aménagé peut recevoir les enfants pour le repas.

L'école se situe à proximité des nationales Tournai-Leuze et Tournai-Péruwelz et est facilement accessible. Le parking aisé aux abords de l'école est gratuit.



# FOCUS SUR LA LECTURE ET LE PLAISIR DE LIRE, LES GRANDEURS ET LES DECOUVERTES SCIENTIFIQUES

Dans notre école, nous attachons une importance particulière aux valeurs ayant trait au savoir vivre, au savoir être, au bien-être et au respect de l'environnement.

Dans toute l'école, la rigueur et le respect sont présents.

Au niveau des apprentissages, une attention particulière est portée sur la lecture, les grandeurs et l'éveil scientifique.



## **A. Donner un sens aux apprentissages**

L'enfant développera ses compétences, le plus souvent possible, au départ de situations de vie ainsi qu'une aptitude et un plaisir à communiquer.

Il sera un enfant "acteur", confronté à la résolution de problèmes vrais et s'impliquera dans la recherche.

Il pourra ainsi acquérir des compétences solides et transférables :

- ✓ Savoir parler, écouter, lire et écrire
- ✓ Saisir l'information
- ✓ Traiter l'information
- ✓ Mémoriser l'information
- ✓ Utiliser l'information
- ✓ Communiquer l'information

Nos objectifs :

Redonner ou donner le goût de lire ; manipuler, choisir, apprécier l'album, le livre, le document... sous toutes ses facettes en tenant compte de l'âge des enfants et du plaisir apporté par ce dernier. Découvrir que la lecture est une richesse, un plaisir.

Favoriser la manipulation en grandeurs, organiser une armoire regroupant le matériel et les référentiels pertinents en fonction de l'âge et de la progression de l'élève.

Expérimenter, enrichir le matériel de l'école, organiser des sorties pédagogiques et se former en éveil scientifique

*Actions concrètes :*

- \* Aménagement et organisation d'un coin lecture en classe.
- \* Variation des types de lecture, des lectures et des livres.
- \* Proposition d'un panel de lectures au cours du continuum pédagogique
- \* Apprentissage de la gestion de son temps de lecture.
- \* Visites à la bibliothèque.
- \* Lecture pour s'informer, pour informer ... (Journaux, magazines, ...).
- \* Orientation de sa lecture en fonction de la situation de communication.
- \* Développement de la lecture pour établir des liens avec l'art et la culture.
- \* Instauration du quart d'heure lecture.
- \* Organisation des ateliers de lecture de la M3 à la P6.
- \* Manipulation, expérimentation et enrichissement du matériel de l'école en grandeurs et en éveil scientifique.
- \* Organisation des sorties pédagogiques pour vivre concrètement les apprentissages (en particulier en éveil scientifique).



## **B. Assurer la continuité**

Pour permettre à l'enfant de parcourir sa scolarité de manière continue, étape par étape, la cohérence et la continuité intra et inter-cycles sont de rigueur.

Chaque classe comprend deux cycles.  
Nous organisons le cycle 5/8 et le 8/12.  
Régulièrement, nous nous concertons sur les compétences rencontrées, sur les savoirs élaborés, proposés et construits.

### *Actions concrètes :*

Passage des dossiers d'élèves de titulaire à titulaire, continuité dans la tenue des classeurs des matières et des évaluations, passage du matériel individuel ...

En maternelle :

- \* Sensibilisation au livre, à sa conception, à sa forme et ses richesses.

En primaire :

- \* Les classeurs d'éveil et de lire-écrire sont conservés durant la scolarité et passent d'année en année.
- \* Abonnement classe en P 4, P 5 et P 6 à la revue « Morde Lire ».
- \* Utilisation d'une nomenclature élaborée avec Mr DERACHE, inspecteur honoraire, afin de rencontrer les différents types de textes. « Lire et écrire pour ... ».
- \* Organisation de sorties pédagogiques et renforcement du travail collaboratif entre enseignants pour assurer la continuité des apprentissages, en particulier en grandeurs et en éveil scientifique.

De la M1 à la P6 :

- \* Construction progressive et utilisation de référentiels avec les enfants sur base de leurs travaux et des traces d'apprentissage.
- \* Organisation des concertations, en équipe, en cycle pour partager les expériences de classe. (Pédagogie, relationnel, continuité, pertinence avec les nouveaux référentiels...).
- \* Projets communs en continuité et en particulier en éveil scientifique et en grandeurs.
- \* Evolution des référentiels créés par les élèves d'années en années
- \* Exploitations différentes d'un même sujet ou d'un même centre d'intérêt de la 1<sup>ère</sup> année maternelle à la 6<sup>ème</sup> année primaire avec une évolution des référentiels des élèves et en fonction des attendus du nouveau référentiel.

### **C. Favoriser la réussite de tous les élèves**

Notre école est ouverte à tous sans distinction sociale et économique : elle accorde une sollicitude équitable à tous les enfants.

Nous accueillons tous les enfants !  
Nous mettons tout en œuvre pour faciliter leur intégration et avoir un accès possible à tous les apprentissages.

#### *Actions concrètes :*

- \* Accueil d'enfants placés en institution. Contacts réguliers avec leurs référents pour assurer une collaboration efficiente.
- \* Pratique de la pédagogie active : enfant acteur de ses apprentissages, développement de l'autonomie.
- \* Pédagogie de l'erreur : « se tromper n'est pas un échec, mais un apprentissage ».
- \* Acquisition des apprentissages selon leur niveau et à leur rythme. Organisation de groupes de besoin. Par exemple : difficulté de découper pour un élève, organisation d'un atelier de découpage (atelier répondant à un besoin)
- \* Evaluation formative pour situer l'enfant dans son apprentissage afin d'y apporter des remédiations.
- \* Evaluation sommative : bilan des acquis des élèves.
- \* Entraide – Parrainage – Coach.  
Entraide entre élèves d'une même année, d'une même classe : l'enfant peut faire appel à un coach, à un référent.  
La solidarité est de mise au sein de toute l'école.
- \* Passage d'outils.  
Construction et utilisation de matériel par l'élève. Conservation et réutilisation les années suivantes en tant que référentiel.
- \* Utilisation d'un code commun, d'une nomenclature de classement commune aux élèves de primaire.
- \* Exemple : utilisation d'une même couleur pour l'analyse grammaticale, d'une autre couleur pour une présentation identique des abaques, d'une autre couleur pour des tableaux, ...
- \* Contrat de travail à réaliser dans un temps imparti, à domicile.
- \* Mise en place de la continuité : en concertation entre enseignants, choix des thèmes à aborder, des projets, de la poursuite des apprentissages, d'un matériel efficace et utile...
- \* Aides extérieures : logopèdes, PMS ; PSE ...
- \* Création et utilisation d'un matériel de renforcement destiné à l'enfant en difficulté et mis à la disposition des autres élèves qui en auraient besoin.
- \* Organisation de périodes de renforcement, d'accompagnement, ou d'adaptation en vue d'acquérir la connaissance et la maîtrise de la langue de l'enseignement et de la culture scolaire (tant que la FWB octroie des subventions). Elaboration du dispositif Fla.
- \* Collaboration avec des bénévoles, en fonction des offres reçues: enseignants à la retraite...

## **D. Contribuer à l'éducation de l'enfant dans le respect de lui-même, des autres, de son environnement et de son patrimoine**

Notre école est le point de rencontre, le milieu social, le lieu où l'on étudie, où l'on éduque, où l'on joue et où l'on apprend à vivre ensemble, dans un climat de confiance et de dialogue.

*Actions concrètes :*

- \* Accueil et intégration des nouveaux élèves et des nouveaux enseignants.
- \* Parrainage entre élèves.
- \* Projet intergénérationnel en 4e, 5e et 6e années : en fonction des opportunités qui se présenteront.
- \* Activités intergénérationnelles telles que la fête des grands parents, correspondance épistolaire ou visite dans un home pour personnes âgées.
- \* Renforcement de la solidarité. Exemple : aide d'un camarade absent
- \* Respect de soi, de l'autre, du matériel, des jeux pédagogiques ou ludiques, des livres, de l'environnement.
- \* Implication des enfants dans la gestion de la propreté, du tri et du recyclage des déchets (exemple : utilisation des emballages réutilisables). Mise en place de moments de sensibilisation sur ce sujet.
- \* Eveil à une alimentation saine et variée.
- \* Eveil permanent au respect des règles d'hygiène : mise en évidence de l'importance de la propreté des toilettes, le lavage régulier des mains, de l'utilisation des mouchoirs, ...
- \* Elaboration d'une charte de bonne conduite en maternelle, d'un règlement en primaire.
- \* Réalisation d'une auto-évaluation de son comportement.
- \* Un cours de philosophie et de citoyenneté est donné pour chacune des classes primaires.
- \* Choix entre le cours de morale non confessionnelle et les cours de religion catholique, protestante, orthodoxe, israélite et islamique.
- \* Possibilité d'être dispensé de suivre l'un de ces cours et, dans ce cas, l'élève suivra une seconde période du cours de philosophie et de citoyenneté.



## **E. La communication avec les parents**

Notre école privilégie une communication efficace entre tous les acteurs et partenaires, propose un climat convivial, ouvert aux parents dans le respect de chacun.

Différents outils de communication sont utilisés : journal de classe, farde ou cahier de communication, téléphone, ordinateur (courriel).

*Actions concrètes :*

- \* Communication à destination des parents via le journal de classe pour les primaires et via la farde de communications ou le cahier pour les maternelles.
- \* Organisation de réunions d'information: en début d'année lors d'une réunion par classe, dans le courant de l'année lors d'une réunion individuelle et une réunion en fin d'année. Mais aussi à la demande des parents.
- \* Utilisation par les parents des différents outils de communication mis à leur disposition.
- \* Appel éventuel aux parents en tant que personnes ressources (aide lors d'activités extérieures, utilisation des potentialités et spécificités dans des activités scolaires, etc.).
- \* Informations sur la vie de l'école et sur les activités réalisées en classe ou à l'extérieur sur la page Facebook et le groupe privé.



## **F. Accueil des enfants à besoins spécifiques dans le cadre de l'intégration dans l'enseignement ordinaire.**

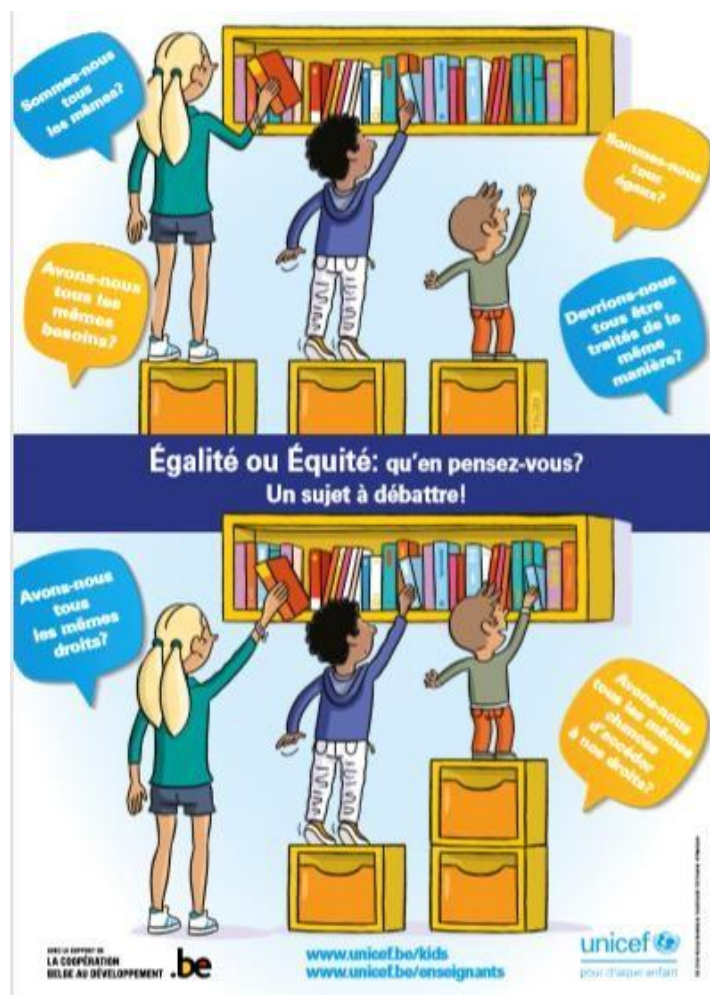
Accueil des enfants à besoins spécifiques dans le respect du décret.

*Actions concrètes :*

Selon les besoins spécifiques des enfants accueillis, mise en place d'aménagements raisonnables, en collaboration avec les écoles partenaires et le PMS.

Quelques exemples d'aménagements possibles:

- Aménagements de l'espace-classe en fonction des besoins spécifiques de l'enfant
- Utilisation de certains supports d'apprentissages adaptés aux besoins spécifiques de l'enfant.
- Proposition de matériel spécifique.
- Mise en place de stratégies qui permettent à l'enfant d'utiliser son matériel en autonomie
- Collaboration au sein de la classe avec des aides extérieures (asbl ...)
- Création des groupes d'entraide entre les enfants
- Prise en charge individuelle possible en cas de besoin.



(Dessins de Thiry © UNICEF Belgique)

## **G. Le passage primaire-secondaire**

Par des activités diverses, nous préparons les enfants au passage du primaire vers le secondaire.

*Actions concrètes :*

- \* Eveil aux professions lors de visites ou d'interventions de personnes extérieures de façon ponctuelle ou selon le projet en cours.
- \* Salon des études SIEP
- \* Projet de Rallye-lecture en fonction de propositions faites par une école d'enseignement secondaire.
- \* Informations et conseils d'orientation d'études donnés par le PMS aux élèves de 6e année primaire.
- \* Apprentissage d'une langue autre que le français et, principalement, de communiquer dans cette langue. Choix du P.O. pour notre école : le néerlandais.



## **H. Maintien d'un élève dans l'année**

Dès le début de l'année scolaire, l'équipe pédagogique met en place et adapte pour l'élève maintenu un dispositif spécifique de différenciation et d'accompagnement personnalisé.

Ce dispositif spécifique est élaboré en tenant compte :

- 1° des éléments identifiés comme devant faire l'objet d'un renforcement lors de la délibération de l'équipe pédagogique dans l'enseignement fondamental ;
- 2° d'une évaluation collective du dispositif spécifique mis en place l'année précédente.

Ce dispositif spécifique peut prévoir des aménagements de la grille horaire individuelle de l'élève maintenu.

*Actions concrètes :*

A chaque fin d'année scolaire, pour tous les élèves :

- \* Organisation d'un conseil de classe qui détermine si l'enfant a toutes les compétences nécessaires pour poursuivre sa scolarité dans l'année supérieure.
- \* Au terme de l'année scolaire, l'équipe pédagogique peut décider de maintenir un élève dans l'année. La décision de maintien est prise au terme d'une délibération associant les membres de l'équipe pédagogique en charge de l'élève et un membre du centre PMS

Au cours de l'année complémentaire :

- \* Mise en place d'un dispositif spécifique de différenciation et d'accompagnement personnalisé tel que, par exemples, l'organisation d'activités spécifiques avec d'autres groupes du même cycle en fonction des besoins de l'enfant, l'aménagement de la grille horaire individuelle de l'élève maintenu.
- \* Tenue d'un dossier de suivi pédagogique de l'élève.
- \* Les dispositifs spécifiques sont mentionnés dans un dossier accompagnant l'élève.
- \* Evaluation régulière et si nécessaire ajustement du dispositif de différenciation et des modalités de l'accompagnement personnalisé tout au long de l'année.

## **I. Mode de communication sur les frais réclamés en cours d'année**

### **1. Estimation des frais**

Au début de l'année scolaire ou au moment de l'inscription de l'élève, l'école fournit aux parents d'élèves ou à la personne investie de l'autorité parentale, une estimation du montant des frais scolaires réclamés et leur ventilation.

### **2. Décomptes périodiques**

Les décomptes périodiques sont transmis par écrit aux parents 3 fois par an. Ceux-ci peuvent couvrir une période allant d'un mois à quatre mois.

Ces décomptes détaillent au minimum pour chacun des élèves l'ensemble des frais scolaires réclamés, leurs montants, leurs objets et le caractère obligatoire ou facultatif de ceux-ci, et mentionne les modalités et les éventuelles facilités de paiement.

### **3. Mode de paiement :**

Par virement bancaire ou en liquide directement à l'enseignante de l'enfant contre un reçu (d'adulte à adulte). Tout montant excédant cinquante euros pourra, à la demande des parents, être échelonné sur plusieurs décomptes périodiques.

Le montant total à verser ainsi que les modalités de l'échelonnement sont également communiqués par écrit.



## **1. Section primaire**

### **Activités présentes**

- \* Visite de la bibliothèque communale pour une approche, une présentation du fonctionnement et de l'intérêt de cette ressource.
- \* Projet « J'ai lu pour vous », présentation d'un livre par un élève et lecture d'un extrait. À sa classe, à l'autre classe, aux petits de la section maternelle.
- \* Vivre des expériences scientifiques, manipuler, enrichir le matériel scientifique et utiliser des méthodes pour rendre les élèves acteurs de leurs apprentissages.
- \* Organiser une armoire de grandeurs regroupant le matériel pédagogique de toute l'école.

### **Idées de projets futurs**

- \* Diversification des supports de lecture.
- \* Invitation d'une personne ressource qui vient conter une histoire aux élèves de 1<sup>e</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> années.
- \* Organiser des ateliers lecture de la M3 à la P6.
- \* Classer différents types de livres selon la nomenclature d'une BCD.
- \* Organiser un coin lecture dans la cour.
- \* Organiser des projets et sorties pédagogiques à caractère scientifique.
- \* Organiser une armoire de grandeurs et collaborer entre collègues pour une utilisation cohérente du matériel et outils.

## **2. Section maternelle**

### **Activités présentes chaque année**

- \* Visite mensuelle à la bibliothèque.
- \* Présentation et lecture des images d'un livre choisi dans la bibliothèque de classe par un élève pour ses camarades.
- \* Organisation de cercles de paroles afin de poser les mots sur les sentiments positifs ou négatifs et d'essayer de résoudre les conflits.
- \* Implication de tous dans l'environnement : tri des déchets, respect de la nature, seconde vie accordée aux objets classiques, ...
- \* Socialisation : entraide et solidarité.
- \* Au sein de chaque classe et de l'école : les « grands » aident les « petits », les élèves portent leur attention à ceux qui en ont besoin ....

### **Idées de projets futurs**

- \* Partenariat avec la section primaire : cycle 5/8.

## EN CONCLUSION

Ce projet d'établissement a été élaboré par les enseignants de l'école et approuvé par le Conseil de participation.

Ce projet représente le contrat liant les familles et l'école. En inscrivant leurs enfants dans l'établissement les parents en acceptent les choix pédagogiques et les actions concrètes tels que définis dans son projet d'établissement.

Ce projet est élaboré en fonction du :

- ✓ Projet éducatif et pédagogique du pouvoir organisateur.
- ✓ Décret du 03-05-2019
  - Livres 1er et 2 du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, et mettant en place le tronc commun.

### 1. Des missions prioritaires

Article 1.4.1-1. :

- Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves ;
- Amener tous les enfants à s'approprier des savoirs et acquérir les compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle ;
- Préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte sur les autres cultures ;
- Assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale.

Article 1.4.1-2. :

Les savoirs, les savoir-faire et les compétences sont placés dans la perspective de ces missions prioritaires. Ils assurent l'acquisition de connaissances constitutives d'une culture commune, de clés de compréhension et d'actions sur le monde, d'aptitudes et de savoir-être citoyens.

Les savoirs, les savoir-faire et les compétences s'acquièrent tant dans les cours que dans les autres activités éducatives et, de manière générale, dans l'organisation de la vie quotidienne de l'école. [...]

Article 1.4.1-3. : adaptation de la définition des programmes d'études et du projet pédagogique [...]

2. Des missions spécifiques au tronc commun
    - Article 1.4.2-1 : référentiel de compétences initiales
    - Article 1.4.2-2 : référentiels du tronc commun
  3. De l'autonomie des écoles
    - Du projet éducatif et du projet pédagogique
    - Des programmes d'études
    - Du projet d'école
    - Du règlement des études
  4. De l'éducation à la philosophie et à la citoyenneté
  5. Du parcours des élèves
    - Du rythme de l'élève
    - De la pratique de l'évaluation formative et de la pédagogie différenciée
    - De l'accompagnement personnalisé
  6. Des élèves à besoins spécifiques
    - Des aménagements raisonnables dans l'enseignement ordinaire
  7. Des cours de religion et de morale non confessionnelle, du choix entre ces cours et de la seconde période de cours de philosophie et de citoyenneté
- ✓ Décret du 14 mars 1995 : "École de la réussite"
    - Mise en place d'une organisation en cycles.
  - ✓ Circulaire du 03/08/2017
    - Organisation des séjours pédagogiques avec nuitée(s).
  - ✓ Décret du 11/07/2002
    - Organisation des formations en cours de carrière.
  - ✓ Décret du 17/06/2021
    - Décret portant le Livre 6 du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et portant le titre relatif à la formation professionnelle continue des membres de l'équipe éducative des écoles et des membres du personnel de l'équipe pluridisciplinaire des Centres PMS

En fonction des lois et décrets en vigueur,  
ce projet d'établissement pourrait subir  
l'une ou l'autre modification ou mise à jour.

